

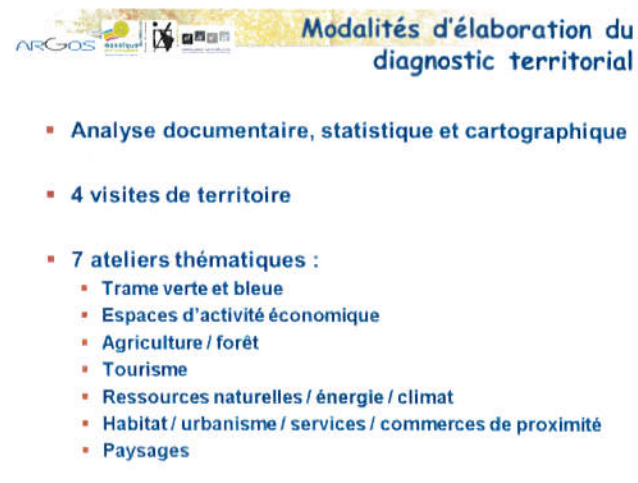
PRESENTS (27) : Mmes et MM Jean-Pierre BAILLY, Serge BERARD, Guy BOISSERIN, Elisabeth CAILLOZ, Lionel CATRAIN, Damien COMBET, Gilles DESFORGES, Serge FAGES, Pierre FOUILLAND, Ernest FRANCO, Evelyne GALERA, Françoise GAUQUELIN, Jean-Louis GERGAUD, Patricia GRANGE, Jean-Louis IMBERT, Prescilia LAKEHAL, Marie-Hélène MARTINAUD, Pierre MENARD, Paul MINSSIEUX, Josiane MOMBRUN, Marie-Claire PELTIER, Jean-François PERRAUD, Claire REBOUL, Martine RIBEYRE, Céline ROTHEA, Anne-Claire ROUANET, Solange VENDITTELLI.

Pouvoirs (5) : M. Jean-Jacques RUER à M. Serge FAGES, M. Rémi FOURMAUX à M. Jean-François PERRAUD, M. Grégory NOWAK à M. Damien COMBET, Mme Jacqueline PONE à M. Jean-Louis GERGAUD, M. Martial GILLE à Mme Céline ROTHEA.

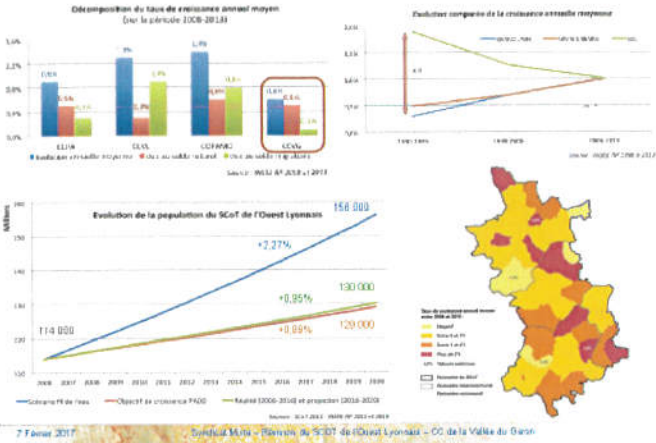
Absent(e)s excusé(e)s (1) : M. Matthieu CHAUVIN.

SECRETAIRE : Mme Céline ROTHEA.

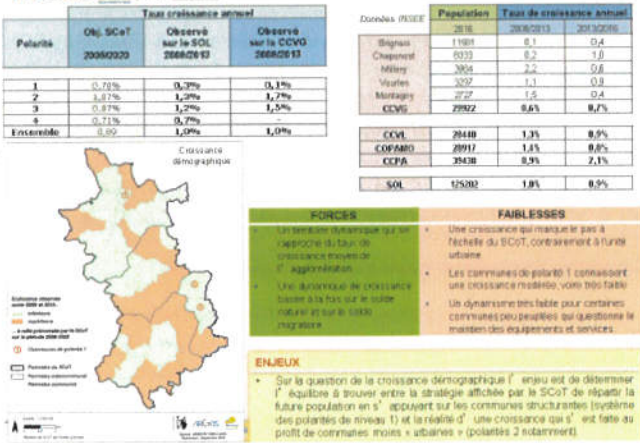
Présentation de la révision du SCoT



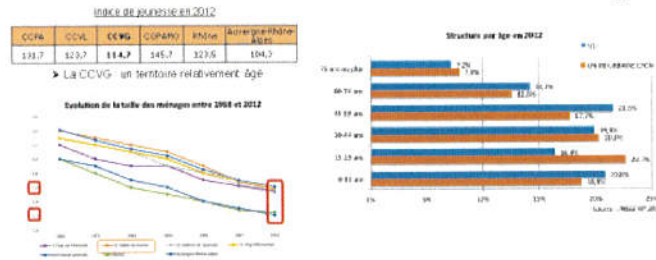
Croissance démographique



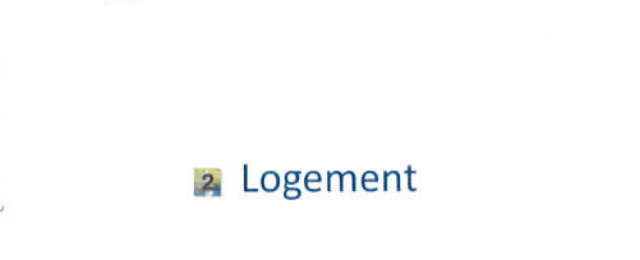
Croissance démographique



Démographie, âges et structure des ménages



Démographie, âges et structure des ménages



FORCES

- Un indice de jouissance dans le premier de ceux du département
- Un territoire qui conserve un équilibre et reste attractif pour les personnes âgées
- Le SCOT demeure un territoire d'accueil de familles avec en moyenne 2,6 personnes par ménage

FAIBLESSES

- Une faible représentativité des 15-20 ans
- Une plus forte évolution des couples sans enfants que des couples avec enfants

ENJEUX

- Le territoire doit faire en sorte de rester attractif pour une population plus âgée qui a besoin de logements adaptés et d'une proximité avec les équipements publics, commerciaux et services à la population
- Les primo-accédants constituent également une cible stratégique : enjeu de l'installation et du maintien des jeunes ménages
- Le territoire doit faire en sorte de rester attractif pour une population familiale, mais il doit aussi s'interroger sur l'offre en logement à l'égard des familles

FORCES

- Un territoire qui conserve un équilibre et reste attractif pour les personnes âgées
- Le SCOT demeure un territoire d'accueil de familles avec en moyenne 2,6 personnes par ménage

FAIBLESSES

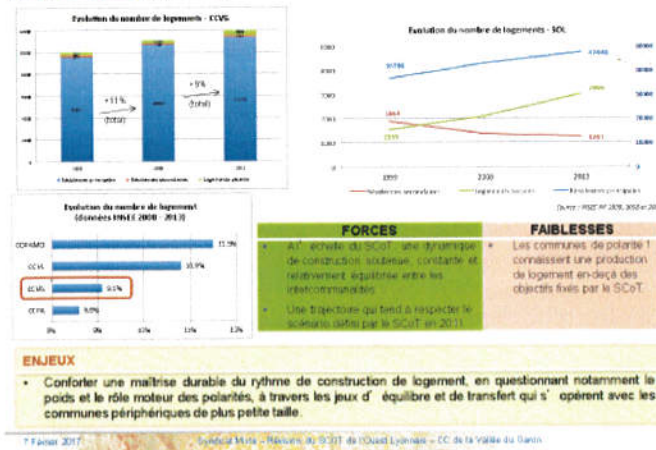
- Une faible représentativité des 15-20 ans
- Une plus forte évolution des couples sans enfants que des couples avec enfants

ENJEUX

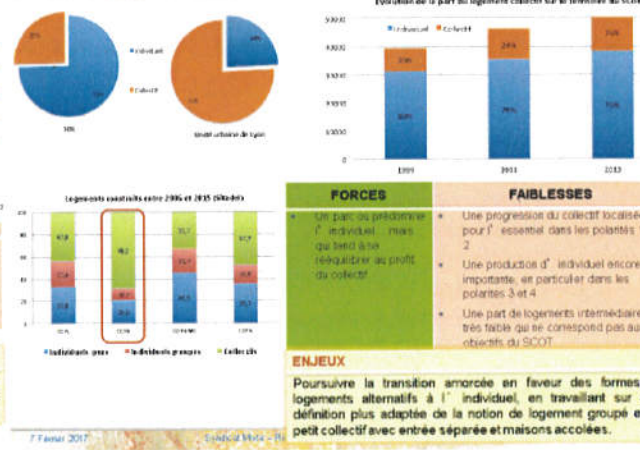
- Le territoire doit faire en sorte de rester attractif pour une population plus âgée qui a besoin de logements adaptés et d'une proximité avec les équipements publics, commerciaux et services à la population
- Les primo-accédants constituent également une cible stratégique : enjeu de l'installation et du maintien des jeunes ménages
- Le territoire doit faire en sorte de rester attractif pour une population familiale, mais il doit aussi s'interroger sur l'offre en logement à l'égard des familles

2 Logement

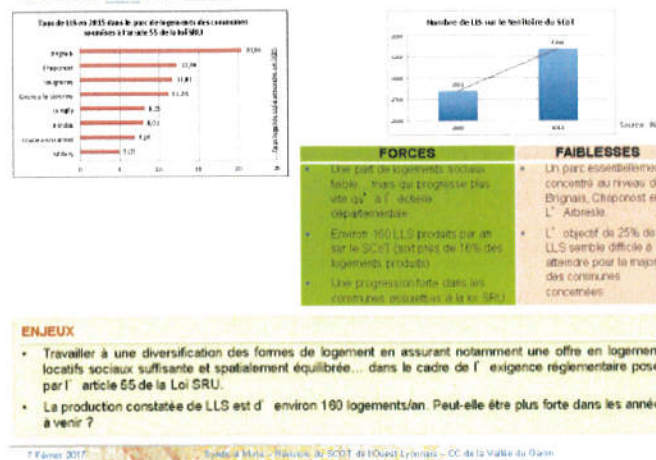
Evolution du parc de logements



Typologie de logements



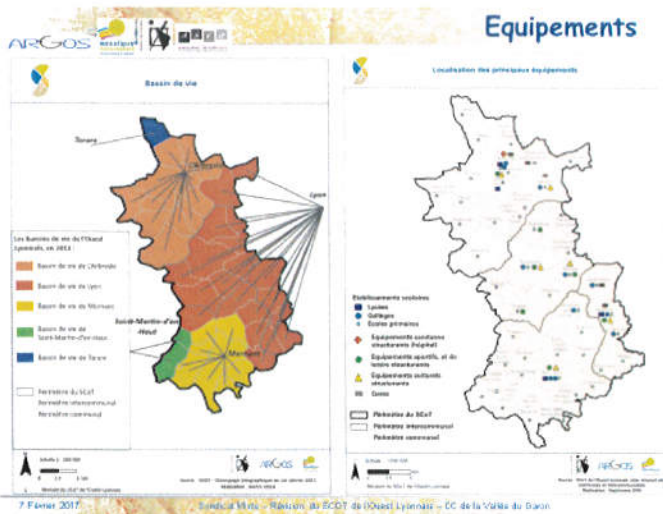
Logements sociaux



Logements sociaux



3 Equipements



4 Transports

7 Février 2017

Mobilité quotidienne

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> Une part importante de déplacements se fait au sein du SCOT (71%) et des intercommunales (tous déplacements confondus), moins vite pour les migrations pendulaires. Un réseau bien structuré, autour d'un axe Nord-Sud majeur, garantissant une bonne accessibilité des villages, villes et zones d'activités, mais qui connaît une saturation aux heures de pointes. 	<ul style="list-style-type: none"> Un territoire périurbain caractérisé par des pratiques internes en matière de mobilité - déplacements nombreux et longs, flux domicile-travail tournés vers la Métropole. Des pratiques profondément marquées par l'utilisation de la voiture, en particulier pour les déplacements internes. Absence d'un axe Est-Ouest structurant. Des difficultés de circulation portuaires, notamment en accès à Lyon et au niveau des petites bourgs.

ENJEUX

- Limiter la place de la voiture en renforçant une offre de services et d'emplois adaptée à la population résidant sur le territoire

7 Février 2017

Transports collectifs, modes actifs et covoiturage

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> Un réseau bien structuré, autour d'un axe Nord-Sud majeur, garantissant une bonne accessibilité des villages, villes et zones d'activités, mais qui connaît une saturation aux heures de pointes. Un réseau aux transports collectifs non négligeable pour les déplacements en lien avec la Métropole. Une place relativement importante de la marche à pied pour les déplacements internes au SCOT. Le vélo trouve sa place via les pratiques de loisirs et touristiques. Un développement récent du covoiturage. 	<ul style="list-style-type: none"> Un niveau de desserte très hétérogène du territoire. Une faiblesse de l'offre TC dans l'Ouest et sur la COPAMO. Une intermodalité contrastée entre les différents réseaux, insuffisamment attractive pour constituer une réelle alternative à la voiture. Une baisse de service de la part du CG 69 - palliée par quelques initiatives communales. Une configuration territoriale qui soulève de nombreux freins à la pratique des modes actifs : topographie, distances. Des itinéraires cyclables et piétons absents ou discontinus. De ce fait, un faible recours aux modes actifs.

ENJEUX

- Maintenir et renforcer la place des transports collectifs en ayant conscience de l'hétérogénéité de l'offre sur le territoire : une offre attractive pour la vallée du Garon (train/TCLcars) et les vallons du Lyonnais (TCLcars), et limitée pour le pays Mornantais (cars).
- Renforcer l'offre en covoiturage qui est une alternative intéressante pour des territoires où l'offre en TCL n'est pas toujours évident.

7 Février 2017

5 Economie

7 Février 2017

Economie

ENJEUX : emploi

- Agir pour maintenir un taux de concentration de l'emploi élevé (emplois occupés par les actifs résidents)

ENJEUX : économie

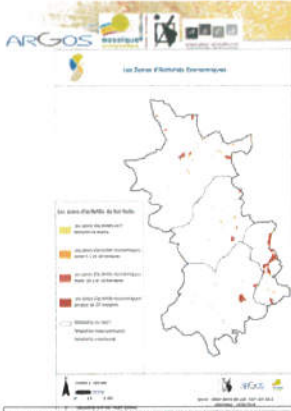
- L'évolution du profil économique du territoire - équilibre (?) entre la fonction économique productive et la fonction résidentielle de l'Ouest Lyonnais
- Anticiper l'évolution des filières économiques du territoire
- Répondre aux besoins des entreprises déjà localisées sur l'Ouest Lyonnais
- Assurer la pérennité du tissu économique local (et notamment des TPE/PME)
- Pérenniser le tissu artisanal local
- Favoriser l'implantation d'activités économiques et commerciales de proximité
- Définir un schéma territorial de développement numérique
- Favoriser le parcours évolutif des entreprises (évolution de la taille des entreprises avec une nécessité d'avoir des moyens techniques, humaines supplémentaires) - parcours résidentiel des entreprises
- Soutenir les nouveaux modes de développement économique - espace de co-working, tiers-lieux

• **14 294 emplois recensés, en 2013, sur la CCVG** (soit 76 % des emplois de l'Ouest Lyonnais)

• **+ 15 %, c'est la hausse du nombre d'emplois sur le territoire entre 2008 et 2013** (12,9 % à l'échelle de l'Ouest Lyonnais)

• **2951 établissements au 1^{er} Janvier 2015** (contre 2006 en 2010)

7 Février 2017



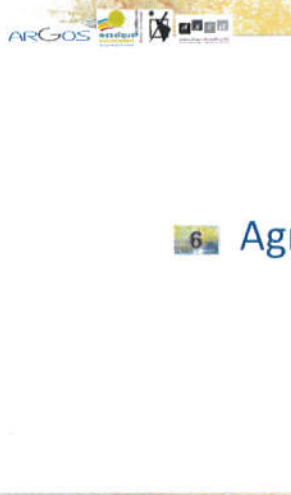
- ENJEUX : espaces d'activités économiques**
- Développer une stratégie de développement économique à l'échelle de l'Ouest-Lyonnais
 - Définir un schéma d'accueil des zones d'activités
 - ✓ Définir des règles sur la localisation des ZAE, hiérarchisation, spécialisation,
 - ✓ Poursuivre un développement maîtrisé des zones d'activités économiques
 - ✓ Privilégier la requalification/réhabilitation/identification, dans les zones d'activités économiques existantes => vers un nouveau modèle de ZAE ? Articulation planification et développement ?
 - ✓ Favoriser l'installation de services aux entreprises et aux salariés dans les ZAE
 - Mettre en complémentarité le foncier d'activités économique à l'échelle de l'Ouest-Lyonnais en évitant les situations de concurrence
 - Revisiter, voire étendre (?), le concept des « hameaux d'entreprises » et l'offre à proposer pour les activités artisanales (extension / implantation)
 - Maintenir l'équilibre entre l'offre commerciale de proximité (commerces de proximité) et l'offre commerciale en périphérie (grandes surfaces)

• 20 ZAE sur la CCVG (84 sur le SCL)
 • Plus de 360 ha de ZAE existantes (Plus de 950 à l'échelle de l'Ouest-Lyonnais)
 • 35 ha de ZAE en projet (140 à l'échelle du SCL)
 • 20 ha, c'est la taille moyenne des ZAE sur la CCVG (12 ha à l'échelle du SCL) Source : OZAR 2014



- ENJEUX : espaces d'activités économiques & déplacements**
- Favoriser le report modal de la voiture individuelle vers les transports en commun et/ou modes doux pour les parcs/zones d'activités structurantes de l'Ouest-Lyonnais
 - Favoriser la mutualisation des infrastructures d'accès et de stationnement entre plusieurs équipements (publics & privés, économiques ou non)
 - Favoriser le développement de l'emploi local pour limiter les flux domicile-travail
- ENJEUX : espaces d'activités économiques, les paysages, l'énergie et l'environnement**
- Prendre en considération l'impact paysager et environnemental de l'activité économique et commerciale du territoire
 - Améliorer l'aménagement architectural, énergétique et paysager des zones d'activités

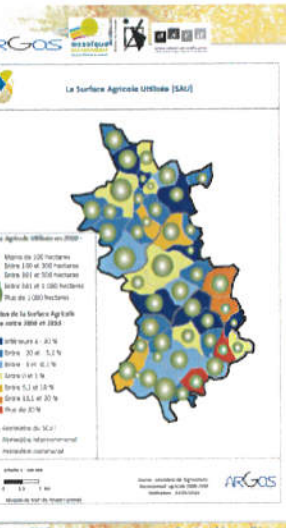
6 Agriculture



- ENJEUX : exploitations & exploitants agricoles**
- Maintenir la fonction économique des exploitations agricoles
 - Prendre en considération les projets agricoles à vocation économique (plateforme logistique, vente collective, atelier de transformation, etc.)
 - Faciliter la transmission d'exploitations et l'installation de jeunes agriculteurs sur le territoire, notamment en permettant l'accès au foncier agricole pour les jeunes agriculteurs
 - Favoriser le parcours résidentiel des exploitants agricoles (cohabitation bâtiment d'habitation et bâtiment technique...), tout en évitant le mitage des espaces agricoles en multipliant les bâtiments d'habitation liés à la reprise de répliation
 - Maintenir la vocation agricole des bâtiments agricoles

Source : Recensement Général Agricole

	2000	2010	Evolution
CCVG	119	14	-88%
CCVG dans le SCL	5,4%	5,3%	-28,7%
SCL	1 933	196	91%



- ENJEUX : espaces agricoles**
- Préserver la fonction agricole des terres agricoles étant, aujourd'hui, utilisées à d'autres fonctions (animaux de loisirs, ...) ou pouvant être laissées à l'abandon / friches actuelles
 - Appréhender la question des remblais (déchets issus des chantiers...)
 - Limiter l'extension des espaces forestiers au détriment des espaces agricoles environnants
- ENJEUX : l'activité agricole**
- Encourager les agriculteurs à diversifier leur activité agricole (agriculture bio, circuits de proximité Ouest-Lyonnais, métropole lyonnaise, ...)
 - Consolider les exploitations qui sont inscrites dans les circuits longs

Suite de la démarche



- ENJEUX : l'activité agricole, l'énergie et le climat**
- Optimiser les équipements de stockage d'eau existants
 - Promouvoir des systèmes d'exploitation moins exigeants en eau pour contribuer à la préservation de la ressource
 - Importance du devenir des terres irriguées dans un contexte de tension hydrique
 - Créer et pérenniser les systèmes d'irrigation (canaux, retenues collinaires...)
- ENJEUX : l'agriculture, paysages & environnement**
- Prendre en considération l'impact paysager de l'activité agricole (tunnels / serres...)
 - Intégrer la problématique des friches





Diagnostic territorial :

- Présentation au sein de chaque communauté de communes (novembre 2016 à février 2017)
- Réunion PPA (7 mars 2017 à 14h00)
- Réunion publique (5 avril 2017 à 19h00)

Echanges & débat

PADD :

- 2 Réunions prospectives (mars 2017)
- Travaux dans les intercommunalités (fin mars-fin mai 2017)
- Séminaire de restitution (31 mai 2017)
- 3 Ateliers thématiques PADD (juin-juillet 2017)

Ouverture de la séance à 21 h 50.

- Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 13 décembre 2016 à l'unanimité des membres présents.
- Décisions du Président et du Bureau
 - *Décisions du Président :*
 - N° 2016-63 : M. le Président précise que la prolongation de la phase chantier était obligatoire.
 - N° 2017-02 : M. le Président rappelle que cette délibération est présentée chaque année.
 - N° 2017-03 : M. le Président informe que des travaux complémentaires ont été ajoutés.

Décisions approuvées à l'unanimité des membres.

FINANCES

- **Modification de l'acte constitutif de la régie d'avances et de recettes de l'aire de passage des gens du voyage à Brignais**

Monsieur FAGES précise que, suite à un vol, il est apparu que la régie d'avances était trop importante.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

- **Construction du centre aquatique communautaire : confirmation de respect des délais d'exécution des travaux et non-application de pénalités de retard**

Madame GALERA demande quel est le pourcentage des pénalités de retard ? Monsieur le Président répond que cela correspond à, environ, 6 % du montant du marché.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

AMENAGEMENT URBAIN ET ECONOMIQUE / PLH

- **Adoption PLH2**

Madame GAUQUELIN précise que l'information et l'orientation des jeunes sur l'occupation des logements vont être amplifiées, que chaque commune devra recenser les terrains potentiellement urbanisables pour la conduite d'une véritable réflexion d'urbanisme, et que la CCVG devra coupler PLUI et PLH.

Décision adoptée à l'unanimité des membres (2 abstentions).

- **PLH2 – Modalités de soutien à la production de logements locatifs sociaux et droits à réservation**

Subventions fixées pour le PLH² de la CCVG

A - A		CN		
PLUS	PLAI	PLUS	PLAI	PLS
6 000 €	6 000 €	3 500 €	4 500 €	-

	Nombre de résidences principales supplémentaires	Volume de logements locatifs sociaux à produire	Soit % en LLS	Dont PLAI*	Dont PLUS	Dont PLS**
Brignais ⁽¹⁾	597	220	37%	30%	45%	25%
Chaponost ⁽¹⁾	375	150	40%	30%	45%	25%
Millery	321	136	42%	30%	55%	15%
Montagny	55	11	20%	30%	70%	Pas d'objectifs chiffrés
Vourles	62	19	30%	30%	70%	
CCVG	1 410	536	38%	30%	48%	22%

⁽¹⁾ Minimum à atteindre

*Objectif minimum

**Objectif plafond

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

- **PLH2 – Modalités de soutien à l'accession sociale à la propriété - « Primes accession CCVG »**

Nombre de personnes du ménage	Revenu fiscal de référence pour l'année n-2
1 personne	23 878 €
2 personnes	31 841 €
3 personnes	36 831 €
4 personnes	40 812 €
5 personnes et +	44 782 €

Monsieur MENARD souhaite une précision sur les prix imposés aux promoteurs. Madame GAUQUELIN confirme qu'il leur est demandé de produire, au moins, un logement à ces prix dans leurs programmes.

Le cas existant sur Montagny, Mme MARTINAUD demande ce qu'il advient des appartements en primo accession qui ne sont pas vendus ? Monsieur GERGAUD informe qu'ils appartiennent à un bailleur social qui va les « passer » en PLAI, qu'ils sont à 2 700 €/m² mais très grands.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

- **PLH2 – Modalités de soutien à l'amélioration des logements dans le parc privé**

- Catégories de travaux ANAH	- Propriétaires occupants modestes, très modestes et très sociaux
- Sécurité / salubrité de l'habitat / indignité	
- Autonomie de la personne (Vieillesse / handicap...)	- 30 % HT des travaux plafonné à 2 500 €
Autres travaux (dont amélioration énergétique)	-

Madame GAUQUELIN informe que l'ANAH ayant changé ses appellations, les « très sociaux » sont désormais regroupés dans l'une des deux nouvelles catégories.

Elle ajoute que, jusqu'à présent, toutes les demandes ont pu être prises en compte.

Il est demandé quel est le rapport entre le plafond de 2 500 € et les 3 500 € maximum ?

Madame GAUQUELIN précise qu'il s'agit de plusieurs types de travaux et que, dans le cas d'un cumul de travaux thermiques et d'accessibilité, ce sont les 3 500 €, maximum, qui interviennent.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

VOIRIE

- **Acquisitions foncières – régularisation voirie Vourles**

Monsieur FAGES ajoute que les vendeurs réclament le paiement de leurs terrains.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

- **Aménagement de la RD 386 - Montagny**

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

TOURISME

- **Office de tourisme intercommunal**

Monsieur COMBET informe que, le SIMOLY n'existant plus, la communauté de communes des Monts du Lyonnais l'a remplacé au sein du groupe de travail, et que les représentants des offices de tourisme ont été associés aux réflexions. Pour information, il présente les options envisagées quant à la nouvelle organisation du tourisme sur le territoire, et ajoute que le schéma de l'OTI regroupant les cinq communautés de communes a été retenu.

Il annonce que, début mars, après délibération de chaque communauté, la mise en place de l'OTI sera organisée avec les compétences prises par ce dernier et celles restant optionnelles. Il ajoute que le principe envisagé est celui d'un OTI associatif afin que les communautés lui délèguent simplement la compétence tourisme.

Il est remarqué que, s'agissant d'une personnalité morale, cela n'augure pas du nombre de lieux d'accueil. Monsieur COMBET indique que l'OTI devra, à minima, maintenir un bureau d'accueil par communauté de communes.

Monsieur DESFORGES demande s'il y aura un impact sur l'emploi ? Monsieur COMBET répond que le principe a été de raisonner à périmètre constant.

Monsieur BERARD insiste sur le fait que cela reste associatif.

Monsieur COMBET précise que les statuts seront certainement différents puisque, à ce jour, 2 OT sont en statut associatif et 3 en gestion communautaire (CCVL, CCPA, COPAMO) et qu'il y aura donc association entre des salariés du droit privé et des fonctionnaires mis à disposition.

Il ajoute que cette partie technique sera étudiée à partir du 8 mars et que la délibération de principe, prise ce soir, devra être confortée par une délibération précisant l'organisation à mettre en œuvre en milieu de l'année 2017.

Etant question de budget et de périmètre constants mais avec des souhaits de revoir le mode de financement communauté par communauté, M. BOISSERIN s'inquiète d'une possible dérive financière pour la CCVG.

S'agissant d'un périmètre constant mais avec des contributions par habitant différentes selon les communautés, M. COMBET confirme l'importance de ce point. Il ajoute que, pour se donner les moyens d'avancer vers un OTI efficient, les contributions des communautés doivent rester les mêmes qu'actuellement. Il pense qu'il est difficile de raisonner par habitant alors qu'en termes géographiques et d'attractivité touristique les flux de touristes sont très différents, par exemple sur les Monts du Lyonnais.

Monsieur FAGES demande quelle économie apportera l'OTI ?

Monsieur le Président estime que rien ne sera économisé aujourd'hui.

Monsieur COMBET considère qu'il faut raisonner en termes d'économie ou de ce que cela apportera en investissant autant. Il formule la question à se poser aujourd'hui : est-il possible d'économiser avec la structure OT actuelle ?

Monsieur FAGES rappelle qu'un regroupement de structures doit apporter des économies d'échelle ou une amélioration du service.

Monsieur BERARD demande des précisions sur les enjeux.

Selon M. COMBET, il s'agit de savoir quel tourisme est souhaité : soit rester sur un tourisme local des habitants qui se déplacent ou évoluer vers un territoire plus attractif de destination ? Il estime que les freins actuels de l'évolution sont plus politiques que techniques car les agents désirent également évoluer dans ce sens.

Il pense que, en termes de développement touristique, il est important de raisonner sur un territoire de destination : territoire des Coteaux et Monts du Lyonnais, avec l'idée de décliner ensuite un marketing territorial permettant d'acquérir une « estampille » offrant la possibilité de communiquer sur cette destination.

Monsieur le Président ajoute que le président de l'office du tourisme de la CCVG, et le personnel, sont favorables à cette mission.

Monsieur COMBET pense que l'OTI devrait être mis en œuvre au 1^{er} janvier 2018 afin qu'il puisse exister réellement et être efficace en fin de mandat.

Il ajoute que la date du 1^{er} janvier 2019 peut être adoptée par des communautés mais que cela obligerait, auparavant, de créer un OTI partiel. En effet, précise-t-il, même si aujourd'hui toutes les communautés de communes sont favorables sur le principe d'un OTI, certaines sont réticentes et s'interrogent sur les organisations locales gérées en partie par l'office du tourisme, même si ce n'est pas réellement de leur compétence, et éprouvent le sentiment d'être dessaisies d'un dossier important.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

Les sujets inscrits à l'ordre du jour sont épuisés.

La séance est close à 22 h 45.

Le secrétaire de séance

A Brignais le 17/02/2017



